

EXTRAIT DU REGISTRE**COMMUNE DE SOUVIGNARGUES (Gard)
ARRÊTE DU MAIRE N° 103/2023****ORGANISATION D'ABRIVADO-BANDIDO****Madame la Maire de la Commune de Souvignargues (Gard),**

Vu l'Arrêté du Maire n° 101/2023 du 27 juillet 2023 relatif aux mesures générales de sécurité des abrivado pendant la fête votive du 12 et 15 août 2023 inclus,

Vu la demande en date du 19 juillet 2023 présentée par Elodie ASTIER Présidente du Comité des Fêtes "Le Scorpion Souvignarguais" a effet d'organiser des abrivado bandido,

ARRÊTE**Article 1 :**

Le Comité des Fêtes "Le Scorpion Souvignargues" est autorisé à organiser, des abrivado-bandido, qui se dérouleront sur les circuits suivants :

- Samedi 12 août 2023 de 18h00 à 20h00 : Arènes → Rue du 11 Novembre → Chemin des Combes → Rue des Aires → Grand'Rue → Plan Barban → Chemin du Grès → Croisement Raccourci de Souvignargues.
- Dimanche 13 août 2023 de 18h00 à 20h00 : Arènes → Rue du 11 Novembre → Chemin des Combes → Rue des Aires → Grand'Rue → Plan Barban → Chemin du Grès → Croisement Raccourci de Souvignargues.
- Lundi 14 août 2023 de 18h00 à 20h00 : Arènes → Rue du 11 Novembre → Chemin des Combes → Rue des Aires → Grand'Rue → Plan Barban → Chemin du Grès → Rue des Aires → Chemin des Combes → Rue du 11 Novembre → Arènes.
- Mardi 15 août 2023 de 18h00 à 20h00 : Arènes → Rue du 11 Novembre → Chemin des Combes → Rue des Aires → Grand'Rue → Plan Barban → Chemin du Grès → Rue des Aires → Chemin des Combes → Rue du 11 Novembre → Arènes.

Article 2 :

Madame la Maire :

- certifie sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte,
 - informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif du Nîmes dans un délai de deux mois à compter
- Le Tribunal Administratif de Nîmes peut être saisi par l'application informatique "Télérecours Citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Article 3 :

Madame la Maire est chargée de l'exécution du présent Arrêté qui sera transmis au représentant de l'Etat.

Ampliation sera adressée à :

- M. le Commandant de la Gendarmerie de Sommières (Gard),
- M. le Chef de Corps du Centre d'Incendie et de Secours de Sommières (Gard),
- Mme la Présidente du Comité des Fêtes "Le Scorpion Souvignarguais",
- Manade "L'Estelle" Loïc BÉTEILLE – 111 impasse Camp Chéri – 30250 Sommières (12/08/2023 – 13/08/2023).
- Manade "Clément" Eric CLEMENT – 264 rue du Stade – 30920 Codognan (13/08/2023 – 14/08/2023),
- Manade "Robert H" Robert HERLEMANN – 83 route de la Camargue – 30920 Codognan (13/08/2023 – 15/08/2023).

Le présent arrêté sera :

- affiché par les soins de l'organisateur aux différents accès menant sur le parcours des manifestations,
- distribué par les soins de l'organisateur aux administrés concernés par le parcours des manifestations.

Fait à Souvignargues, le 27 juillet 2023

Po/La Maire,

Catherine LECERF

L'Adjoint délégué

Jérôme LECONTE

